

Débat sur le principe de laïcité selon Charles COUTEL dans "Principe de laïcité et mondialisation" (document envoyé par mail et distribué – réunion du 10/10/05).

Je souscris à l'analyse et à la prise en compte des sophismes dénoncés dans son article, mais j'entre en débat sur les deux premières des trois "conditions théoriques" d'une "réinstitution du principe de laïcité".

D'accord, dans la première de ces conditions, sur la reconnaissance que ce principe est "un élément central de la synthèse républicaine" qu'il procède de l'affirmation – un postulat de principe - "qu'il existe en chaque homme une raison qu'il nous faut développer, etc.", que "le principe de laïcité est en effet supposé – souligné en italique dans le texte - par l'essor d'une raison critique".

C'est ici que le débat s'ouvre.

1. Qu'entend-on par "raison critique" ? Ch. COUTEL l'explicite après les deux points dans la proposition: "L'homme libre et éclairé n'a pas besoin, quand il réfléchit, d'une religion. Cet homme éclairé est autonome. . . ." Je lis ce postulat de principe comme une prise de position philosophique, une conception du monde devenue une conviction qui oriente une vie d'homme et de citoyen et pas nécessairement toute vie d'homme et de citoyen libre, éclairé et autonome. Ch.COUTEL s'inscrit ici dans la ligne de la philosophie des Lumières.

Cette conception du monde implique pour l'auteur qu'une religion, en soi, est aliénante et qu'un homme religieux n'est ni libre ni éclairé et que, s'il est par ailleurs libre et éclairé, sur ce point il ne met pas en œuvre sa réflexion. C'est une conception de l'humanité, c-à-d. de la qualité d'homme, fondée sur une compréhension de la raison qui exclut ce qui ne lui correspond pas. Le débat porte alors sur l'universalité de la définition donnée de la raison et sur les différentes définitions qu'on en donne. Elle implique aussi une définition de "la" religion dans laquelle les religions concrètes ne se retrouvent pas nécessairement.

La laïcité dont il est ici question touche à une conception globale de la vie et de la pensée, je dirais à une philosophie et je parlerais donc de laïcité philosophique. C'est celle d'H. PENA-RUIZ pour n'évoquer qu'un de nos conférenciers de l'an dernier. Elle a pleinement sa place et comme tout ce qui a une valeur, elle peut être l'objet d'un débat.

2. Ecrire que "le citoyen d'une République ne dépend que de sa raison." et que "le principe de laïcité ne devrait pas être proposé comme une 'opinion', mais bien comme ce qui rend possible la confrontation au sein de l'école et de la République des diverses opinions en débat." pose une autre question, celle du champ d'application du principe de laïcité.

Avec sa pertinence, le principe de laïcité s'applique-t-il seulement au cadre de l'école et des structures de la République qui sont le domaine de la cité, le domaine politique au sens le plus large, dans une laïcité que j'appellerais donc politique ? Ou est-ce une conception globale de la vie qui s'applique à tout et à tous, dans le domaine que j'appelle philosophique (le terme idéologique étant perçu comme péjoratif), le domaine de la pensée, une laïcité que j'appellerais donc philosophique ? [J'écarte ici du débat ce qu'on appelle le laïcisme qui désigne de manière le plus souvent polémique une forme particulière de laïcité (suffixe en -isme péjoratif lorsqu'il joue avec un mot proche terminé par une autre finale, cf islam/islamisme). Je pose aussi que pour l'auteur la qualité d'homme, sa dimension, ne se limite pas à la citoyenneté dans une République, même dans une République de Platon.]

La question de la liberté, liée à celle de la laïcité, se pose aux deux niveaux philosophique et politique. Dans le cadre de l'école et de la République, le principe de laïcité politique entre comme condition, en France comme condition légale, de l'exercice de la liberté de pensée et de la liberté d'expression. Mais vouloir faire de la laïcité philosophique la philosophie de tous contredirait l'exercice de la liberté de pensée et de la liberté d'expression. Je n'aime pas le mot "option" pour désigner la laïcité philosophique, je préfère le mot conviction qui a plus de force ; mais cette laïcité-là

est de l'ordre du libre choix des citoyens, elle est ainsi présente dans les débats philosophiques et politiques avec d'autres positions.

La distinction d'une laïcité politique et d'une laïcité philosophique éclaire le débat, et elle permet l'articulation de l'une et de l'autre ; pourtant elle est peu souvent explicitée et analysée. La laïcité philosophique implique la laïcité politique, au risque de n'en faire à la limite qu'une tolérance ; la laïcité politique peut se fonder sur une philosophie non laïque au sens précédent, mais qui inclut le principe de laïcité dans le champ politique, au risque de n'en faire à la limite qu'une tactique. Mais loin d'affaiblir le principe de laïcité, cette distinction donne sa pleine place et sa pleine légitimité à l'une et l'autre laïcité, chacun dans son ordre.

Le débat a été pris ici au niveau théorique de Ch. COUTEL. Ce serait un autre débat que de le prendre au niveau des religions et des expressions de la rationalité et du rationalisme dans leur pluralité et dans la pluralité de chacune d'entre elles, dans l'actualité d'aujourd'hui héritière d'un passé quelquefois mieux connu que le présent.

© Cercle Condorcet de Besançon – Y. Calais, 13 octobre 2005